

**Procès-verbal réunion du conseil municipal
en date du Lundi 5 février 2024**

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h45 et demande aux conseillers présents d'émarger la feuille de présence.

Une conseillère est absente (Mme LEFORT Hélène) et deux conseillers excusés (M. LAMOULIE Patrick et M. SAUTEDE Serge). M. LAMOULIE Patrick donne procuration à Mme GRAMPEIX Charlotte.

Secrétaire de séance : Mme NADEAU Sabrina

Enfance et Jeunesse

A. Proposition d'avenant à la convention du Projet Global de Territoire pour 2023-2026

Le Projet Global de Territoire avait été remis en amont à chaque membre du conseil municipal. Plusieurs points figurant dans ce document ont été discutés :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Créer des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

L'avenant est conclu du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

Le diagnostic fait au niveau de la CCLA démontre :

-une population plus âgée dans la CCLA, à noter 0.5 jeune de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans

-baisse des naissances : 1.7 enfants moyens par femmes pour 2.01 au niveau national

-la jeunesse sur notre territoire est un public fragile, de par leur nombre mais aussi de par leur implication.

-les seniors restent une population importante et donc très présente sur le territoire des Landes d'armagnac.

-un parc immobilier relativement ancien mais constitué principalement de logements de grande taille et de peu de petits logements.

Les axes à privilégier :

- la parentalité
- les liens entre les différents projets d'établissements, projets d'écoles, projets d'activités
- l'accompagnement familiale

- le développement de la petite enfance
- l'aide aux devoirs
- l'écoute des familles
- les liens avec nos partenaires (CAF, MSA...) et les professionnels de la santé
- le sport
- la nature
- l'apprentissage de la natation

Et ceux que nous devons envisager :

- donner à nos enfants et à nos jeunes les clés d'un bon développement
- réduire les inégalités
- travailler sur la mobilité dans notre territoire
- envisager des solutions avec les entreprises pour une amélioration des services
- accompagner les jeunes dans leur développement personnel et professionnel
- reconquérir nos jeunes en leur donnant la parole et en les écoutant

La délibération prise est la suivante :

Considérant la proposition d'avenant du Projet Global de Territoire, pour la période de 2023-2026,

Considérant la nécessité de poursuivre ou mettre en place les actions déclinées en plan d'actions, mises en œuvre dans le domaine de petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention du PGT pour 2023-2026.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant à la convention ainsi que tout document découlant de cette décision.

2. Urbanisme

B. Désaffectation et déclassement d'une partie de la voie communale n°112 au profit de Monsieur HARTE Jean-Paul.

Madame le Maire informe les membres du conseil, que le dossier de déclassement de la VC n°112 a été confié à Maître Bernadet pour l'établissement de l'acte.

Maître BERNADET, nous demande de prendre deux délibérations:

- une pour la vente de la VC n°112 à Mr HARTE Jean-Paul et
- une pour l'échange entre la commune et Mr HARTE Jean-Paul

Après avoir pris connaissance sur le plan des mouvements fonciers par les membres du conseil municipal,

Il a été décidé de convenir d'un rendez-vous avec Mme Dupuy, géomètre du dossier, afin de refaire le point sur ces 2 transactions. Il semblerait que le plan ne corresponde pas à la réalité du terrain.

3. Forêt

A . Exploitation des bois autour de la parcelle 14a (Palombière de M.Gleyze).

Madame le Maire fait part à l'assemblée de sa réunion en mairie le mercredi 24 janvier avec Mr Fréchaut Christophe, agent ONF et Mr Gleyze Frédéric, détenteur d'un poste de chasse en forêt communale.

Mr Gleyze a demandé s'il été possible d'éclaircir quelques pins devant sa palombière.

La rencontre s'est terminée en proposant à Mr Gleyze d'indiquer par de la rubalise les pins qu'ils souhaitent que l'on retire, Mr Frechaut ira constater sur site et remontera son avis auprès de la Mairie.

4. Budget

Il est décidé de fixer deux réunions de la commission finances pour l'élaboration du budget primitif 2024.

Elles ont été programmées le jeudi 22 février et mercredi 13 mars 2024

5. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.